



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 58038

Texte de la question

M Georges Freche appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur la dramatique situation dans laquelle se trouvent les malades dits d'Alzheimer et leur famille. Cette maladie, qui se traduit par une degeneration des cellules du cerveau conduisant progressivement le malade a une dependance totale, touche plus particulierement les adultes de cinquante a quatre-vingt-cinq ans et concerne environ 500 000 personnes en France. Or il n'existe pas d'etablissements specialises pour les recevoir et le maintien a domicile se fait dans des conditions tres difficiles. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage pour prendre en charge un support plus large que celui de la caisse d'assurance maladie, accorder a ces malades aides et allocations en rapport avec le cout du handicap sans indiquer de plafond de ressources comme pour les autres maladies irreversibles, conventionner les associations qualifiees a former le personnel, adapter les etablissements existant aux problemes du handicap mental, developper l'accueil temporaire pour soutenir le maintien a domicile et faire beneficier les cinquante-soixante-dix ans de mesures adaptees a leur age.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problemes lies a la dependance des personnes agees commencent a prendre une acuite toute particuliere, en raison, notamment, de l'allongement de la duree de vie. Les personnes agees de plus de quatre-vingt-cinq ans sont deja aujourd'hui plus d'un million et si le grand age ne signifie pas automatiquement l'entree dans la dependance, il en accroit cependant la probabilite. La maladie d'Alzheimer constitue un probleme majeur dans le domaine de la sante des personnes agees. En effet, le nombre des personnes qui en sont atteintes progresse sensiblement, ce phenomene etant directement lie a l'evolution demographique de notre pays. Cette affection degenerative desorganise de facon globale l'ensemble des fonctions intellectuelles. Elle provoque en particulier des troubles de la memoire (portant d'abord sur les evenements recents), des troubles de la parole, du jugement. L'evolution de cette maladie necessite des possibilites de prise en charge variees et adaptees a chacune de ses etapes. Il faut ainsi prevoir et developper les services d'aide et de soins a domicile pour soulager la famille dans sa tache quotidienne, et adapter les institutions qui sont en effet de plus en plus confrontees a ce probleme. Face a cette situation mais aussi au probleme de prise en charge des personnes agees dependantes, le Gouvernement etudie un ensemble de mesures prevoyant notamment la mise en place d'une prestation dependance, le renforcement du soutien a domicile, l'amelioration de l'hebergement. En matiere de maintien a domicile, il convient de remarquer que des prises en charge au titre de l'aide menagere peuvent etre accordees par la CNAVTS pour une duree mensuelle pouvant atteindre 60 heures, voire 90 heures. De plus, la prestation de garde a domicile que la CNAVTS a mis en place a compter du 1er janvier 1992 a la demande du Gouvernement peut apporter un repit aux familles. S'agissant de l'adaptation des structures existantes aux contraintes posees par la prise en charge de ces personnes, elle engage l'ensemble des partenaires locaux et doit s'inscrire dans le cadre du plan gerontologique elabore par les departements. Afin d'aider les professionnels concernes a repondre a ce defi, un ensemble de recommandations qui a fait l'objet d'une large diffusion a ete recemment elabore. Il permet de guider les demarches locales vers une prise en charge de qualite au sein des institutions. En matiere de recherche, des efforts importants sont menes depuis

maintenant plusieurs années notamment par l'INSERM qui y a consacré en 1990 près de 35 millions de francs (plus de 30 millions déjà en 1989). Concernant la formation du personnel, dont l'importance est soulignée par l'honorable parlementaire, une sensibilisation à des affections de cette nature est d'ores et déjà effectuée dans le cadre du CAFAD. Il est envisagé de développer davantage cette orientation. Par ailleurs, depuis le 19 février 1992, l'association France-Alzheimer est habilitée à délivrer ses propres formations. Trois sessions sont programmées en 1992.

Données clés

Auteur : [M. Frêche Georges](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58038

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2262